Image not found or type unknown

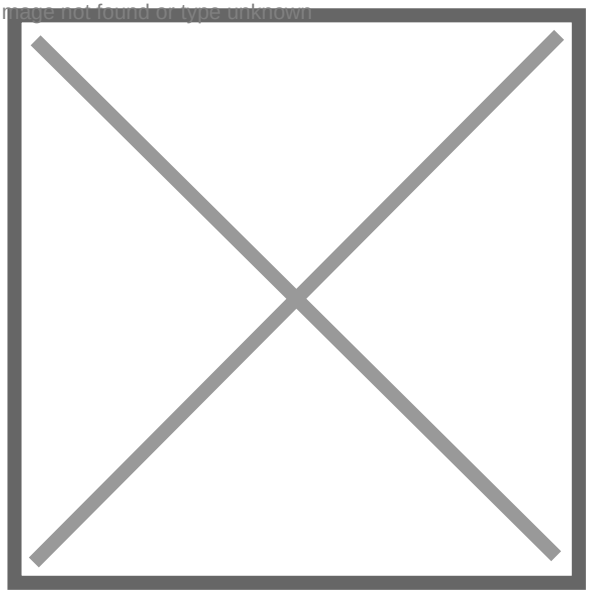

Harcèlement moral de la part de l'employeur

Par **LudivineB**, le **30/07/2012** à **14:30**

Bonjour,

Nous sommes 4 employés -dont une cadre (sur une entreprise de 6 employés au total, excepté la responsable) a vouloir saisir en justice notre responsable pour harcèlement moral. Nous n'avons bien sûr que très peu de preuves matérielles en dehors de certificats médicaux et de l'appui de la médecine du travail. Nous avons été au Palais de Justice de Paris, à l'inspection du travail (le rendez-vous n'est pas encore passé), et au commissariat, mais n'avons réussi à obtenir que très peu d'informations. Nous voudrions savoir vers quels services nous rediriger et quelles sont les démarches à suivre pour ce genre de litiges. De plus, la personne attaquée étant particulièrement procédurière et nous ayant menacés de porter plainte pour harcèlement moral, nous voudrions aussi savoir quels sont les risques encourus si la situation se retournait contre nous.

En vous remerciant d'avance de votre attention,

Cordialement.

Par **pat76**, le **31/07/2012** à **16:29**

Bonjour

C'est l'employeur qui vous harcèle moralement ou un salarié responsable?

Le harcèlement moral dont vous êtes victime peut être prouvé?

Par **LudivineB**, le **11/08/2012** à **13:00**

Bonjour,
Désolée de ne vous répondre que maintenant.
Il nous a été conseillé par un avocat spécialisé en droit du travail de n'entamer aucune procédure dans cette voie étant donné le peu de preuve matérielle, et d'attaquer plutôt pour nos fiches de paies non conventionnelles et les refus de nous régler la somme dû de nos congés payés.
L'affaire est donc partie aux prud'hommes. Je vous remercie tout de même de votre intérêt,
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés